

**PROCEDURE ADAPTEE DE NIVEAU 3**

( art 8 du Règlement Intérieur)

SEUILS (€ HT)	PROCEDURE	PUBLICITE		CONSULTATION DUREE	DOCUMENTS CONSITUTIFS DU MARCHE		Ouverture des offres	Critère(s) d'attribution	Attribution
		SUPPORT	FORME DE L'AVIS		ENTREPRISE	Pouvoir adjudicateur			
50 001 €	<b>M A  P A Niv 3</b>	<b>Marché avec procédure adaptée de niveau 3</b>	<b>AFFICHAGE</b>	<b>FORMAPA3</b>	15 jours à compter de la date d'affichage, de mise en ligne sur internet,et d'envoi à la publication de l'avis de publicité	Marché adapté comprenant Acte d'engagement, Détail quantitatif et estimatif, Cahier des Clauses Communes, Règlement Documents visés à l'art 45 Notification Ordre de Service Déclaration sur l'honneur pour les attestations prévues par la loi du 11 Mars 1997	Marché adapté comprenant AE, DQE, CCC, RC  Documents visés à l'art 45 Notification Copie de l'Ordre de Service Ensemble des dossiers d'offres des entreprises non retenues Analyse des offres  Déclaration sur l'honneur pour les attestations prévues par la loi du 11 Mars 1997	Définis dans l'AAPC	Commission MAPA
90 000 €			(1) <b>INTERNET</b>  (2)  Revue de presse spécialisée et/ou PQR (3)						

(1) Affichage de l'avis de publicité sur les sites dédiées (Mairie, Direction des Services Techniques)

(2) Mise en ligne de l'avis de publicité sur le site Internet de la Ville ; rubrique: Marchés Publics

(3) PQR = Presse quotidienne régionale

(4) La Commission MAPA est composé par trois élus et présidé par M.le Président de la Commission d'Appel d'Offres

Assiste à cette réunion avec voix consultative l' (les) acheteur(s) public(s) concerné(s)